

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **23**
de présents : **18**
de votants : **19**

Étaient présents :

M. et Mmes Gilles ADAM, Sophie ATAKAYA, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Lucien DIM, Laurent ERBTOSSER, Francis FRERY, Marina GAUTIER, Aline GULINO, Eric GULINO, Guillaume GRANDJEAN, Sabrina HAJRI, Alain LACOGNATA, Marie-Françoise MANGIN, Sébastien MANGIN, Anne-Marie MARX, Sébastien SCHWAB, Carole TRIBOULOT, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : /

Étai(ent) absent(s) : /

Procurations(s) : M. Damien LEVÉ a donné procuration à Mme Marina GAUTIER

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2026. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/04/2026.

N° 32/2026 : Subvention aux associations

Rapporteur : Marina GAUTIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 25/2026 en date du 22 avril 2026 portant budget primitif pour l'exercice 2026 ;

Vu la demande de subvention déposée par le Comité des Fêtes Ogy-Montoy-Flanville ;

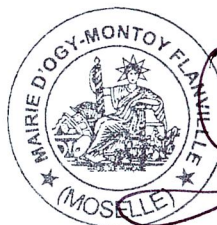
Considérant l'intérêt général que revêtent les activités développées par les associations locales en matière de sport, de culture, de loisirs, d'éducation et d'animation de la vie sociale ;

Considérant que Monsieur Eric GULINO, Madame Laurence BAYEUR, Monsieur Gilles VOITURET, Madame Aline GULINO ont quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Marina GAUTIER ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **15 VOIX POUR, 4 CONTRE,**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association "Comité des Fêtes Ogy-Montoy-Flanville" pour l'exercice 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions aux associations bénéficiaires, dans le respect des dispositions budgétaires et comptables en vigueur.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 27 avril 2026

Marina GAUTIER,
1^{ère} adjointe au Maire